
Direction générale
Soins de Santé

CONSEIL NATIONAL DES
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Section « Financement »

Réf. : CNEH/D/SF/ 120-3(*)

AVIS DE LA SECTION FINANCEMENT DU CNEH FORMULÉ À LA SUITE DE L'ANNONCE FAITE PAR L'ADMINISTRATION DU SPF SANTÉ PUBLIQUE QUE LES NOUVELLES SOUS-PARTIES B1 ET B2 DU BMF DES HÔPITAUX GÉNÉRAUX AU 1^{ER} JUILLET 2015 NE POURRONT ÊTRE REPRISSES DANS LE BMF QUI SERA NOTIFIÉ À CES HÔPITAUX AU 1^{ER} JUILLET 2015.

Au nom du président,
M. Peter Degadt,


Le secrétaire,
C. Decoster

Lors de la réunion plénière de la Section financement du 11 juin 2015, il a été annoncé par l'administration compétente du SPF Santé publique que, pour des raisons tenant à la disponibilité des moyens humains nécessaires à leur calcul, les nouvelles sous-parties B1 et B2 du budget des moyens financiers des hôpitaux généraux au 1^{er} juillet 2015 ne pourront être intégrées dans le budget des moyens financiers qui sera effectivement notifié à ces hôpitaux au 1^{er} juillet 2015. L'intégration de ces nouvelles sous-parties B1 et B2 dans le budget des moyens financiers des hôpitaux concernés interviendra ultérieurement, en principe au 1^{er} janvier 2016, avec octroi d'un montant de rattrapage pour la période écoulée depuis le 1^{er} juillet 2015, voire 1^{er} janvier 2015 pour certaines dispositions le cas échéant.

Sans qu'il soit question de remettre en cause le travail du service compétent, la Section financement déplore cette situation, découlant de manière générale des économies imposées aux services publics.

La Section financement souhaite attirer l'attention de Madame la Ministre sur le fait que tous les moyens, notamment humains, doivent être mobilisés pour non seulement garantir la continuité des missions actuelles mais aussi et surtout pour permettre les nouveaux développements à réaliser dans le cadre du nouveau financement des hôpitaux.
